



Guide pratique

pour les défilés de mode

à Paris

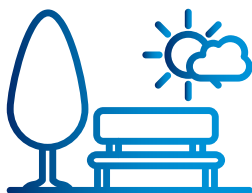


LA NOUVELLE CHARTE DES ÉVÈNEMENTS ÉCORESPONSABLES EN 2025

Sommaire

Les engagements de la charte des événements écoresponsables

- 1. Préservation de l'espace public
et de la biodiversité.....3
- 2. Eau5
- 3. Énergie 6
- 4. Boisson et restauration durables.....10
- 5. Tri des déchets16
- 6. Lumières..... 18
- 7. Communication20
- 8. Mobilités.....22



Préservation de l'espace public et de la biodiversité

J'adopte les bons gestes avant, pendant et après mon évènement pour la **préservation de l'espace public et de la biodiversité.**



Qu'est-ce qui est attendu ?

Le respect de 3 éléments :

- **L'espace public occupé ;**
- **Le patrimoine ;**
- **La biodiversité.**

Aucun déplacement d'éléments sur l'espace public, aucune dégradation, aucune détérioration des espaces publics et/ou végétalisés.

Quelques exemples : aucun éclairage ni aucune banderole accrochés dans les arbres, aucun déchet trouvé sur l'espace public après l'évènement, aucune branche coupée sur les arbres...

Aucun évènement qui ne respectera pas le bien-être animal ne sera autorisé sur l'espace public.



Ressources

Signature et respect de la charte de l'animal en ville si des animaux sont présents sur l'évènement sur :

<https://cdn.paris.fr/paris/2021/08/12/21fe08567348264c04f82275e5b9078b.pdf>

Vos points de contact

Pour toute question, veuillez-vous adresser à l'instance de la Ville en charge de l'instruction de votre demande.



Qu'est-ce qui sera contrôlé ?

VÉRIFICATIONS

Avant l'évènement

- Chantier propre avant le montage;
- État des lieux signé par l'organisateur : dégradations existantes relevées.

Pendant le montage et l'évènement

- Absence de :
 - Pollution visuelle (pub, banderoles...);
 - Pollution du sol du fait du rejet de liquides divers (huile, assainissement...);
 - Peinture au sol et sur les arbres;
 - Flyer, publicité commerciale;
 - Accrochage sur les arbres;
 - Circulation d'engin sur les espaces végétalisés;
 - Dégradation des plantations, des mobiliers et des équipements;
 - Ancrage sur les sols des espaces verts;
 - Accès aux pelouses entre mi-octobre et mi-avril.
- Respect des usages existants pendant le montage et l'évènement.

Post-évènement

- Retrait des affichages et publicités dès la fin de l'évènement;
- Mise en œuvre du nettoyage du site dès la fin de l'évènement;
- Respect des usages existants pendant le démontage;
- Absence de :
 - Déchet une fois le site restitué au public;
 - Dégradation des pelouses, des cheminements, du mobilier et équipements;
 - Dégradation des arbres, des plantations, des sols;
 - Circulation d'engins sur les espaces végétalisés.



J'adopte les bons gestes lors de mon évènement pour **garantir la préservation des ressources.**



Qu'est-ce qui est attendu ?

La consommation excessive d'eau est interdite pendant les défilés de mode en cas de prise d'arrêtée sécheresse notamment les « effets pluie ».

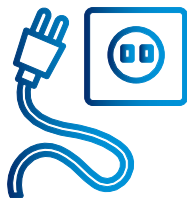


Qu'est-ce qui sera contrôlé ?

En cas de prise d'arrêtée sécheresse, il sera vérifié les pratiques lors des évènements.



Crédit photo : AdobeStock



Énergie

J'adopte les bons gestes avant et pendant mon évènement pour **préserver les ressources.**



Qu'est-ce qui est attendu ?

Vous devez utiliser en premier lieu les **bornes évènementielles** existantes sur le domaine public pour approvisionner votre évènement en électricité. Sinon, vous vous raccordez au **réseau public de distribution d'électricité**. En cas d'absence de point de raccordement, vous pouvez utiliser un groupe électrogène sur batterie.



Qu'est-ce qui sera contrôlé ?

En fonction de la localisation de votre évènement, si aucune borne évènementielle n'existe, vous devez faire une demande des points de raccordement électrique possibles. Si vous devez utiliser un groupe électrogène, nous vérifierons l'absence de groupe électrogène diesel sur l'espace public. La solution carbonée peut être la solution de secours mais pas la solution principale.



Ressources

Vos points de contact

Enedis à Paris : 09 69 32 18 99, du lundi au vendredi de 8h à 17h.

MODE D'EMPLOI POUR UTILISER LES BORNES ÉVÈNEMENTIELLES DE LA VILLE DE PARIS

Afin de réduire l'empreinte carbone de votre évènement et éviter les groupes électrogènes polluants, Enedis propose un nouveau service de **branchement provisoire** pour le secteur de l'évènementiel.

La borne électrique évènementielle, c'est quoi ?

C'est une borne escamotable avec des prises électriques, positionnée sous la chaussée lorsqu'elle n'est pas utilisée. Elle permet de limiter le recours aux groupes électrogènes pour les évènements nécessitant une forte puissance électrique, en utilisant le réseau électrique. Intégrée aux espaces urbains utilisés régulièrement pour des évènements, c'est une solution fiable, simple et rapide pour les alimenter.

Comment faire vos démarches pour vous brancher à une borne électrique évènementielle ?

1 Je prépare mes informations :

- J'évalue la puissance électrique (comprise entre 40 et 250 kVA) dont j'ai besoin pour mon évènement ;
- Je récupère, auprès de la collectivité, le numéro du point de livraison (PDL) de la borne électrique évènementielle à laquelle je souhaite me raccorder ;
- Je vérifie que la puissance maximale de la borne correspond à mon usage.

2 Je contacte mon fournisseur d'électricité. Celui-ci sollicitera directement Enedis pour le traitement de ma demande :

- Je demande une prestation F800 sur le point de livraison de la borne pour un évènement de 29 jours ou plus, en précisant la date de résiliation souhaitée ;
- Ou je demande une prestation F820 sur le point de livraison de la borne pour un évènement durant 28 jours ou moins, en précisant la date de résiliation souhaitée.

3 Enedis me contacte pour valider mon dossier :

- Vérification des informations ;
- Signature de la lettre d'engagement.

4 Mise en service de la borne :

- Vous pourrez demander le guide d'utilisation des bornes d'Enedis.

MODE D'EMPLOI POUR UN RACCORDEMENT PROVISoire AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

1 Demande de branchement provisoire:

- Le demandeur soumet sa demande au fournisseur d'électricité de son choix dès qu'il a connaissance de ses besoins (prévoir 65 jours pour un branchement simple sur point existant sans travaux) en lui communiquant :
 - La puissance maximale souhaitée;
 - L'adresse exacte du projet;
 - Les dates de début et de fin du projet;
 - Le numéro de prestation F800 pour une période > à 28 jours (valable pour toutes les puissances), ou F820 pour une période ≤ 28 jours (valable uniquement pour une puissance < 250 kVA);
- Le fournisseur transmet la demande à Enedis.

2

Validation de la demande:

- Enedis contacte le demandeur pour confirmer les informations, obtenir les pièces supplémentaires nécessaires, et lui précise le matériel à fournir (câble, gaine, coffret de comptage équipé et câblé...);
- Enedis et le demandeur se donnent rendez-vous sur le lieu du projet.

3

Signature et préparation du branchement:

- Le demandeur signe, en ligne, la lettre d'engagement communiquée par Enedis lors de la prise de contact, 10 jours maximum après cette dernière;
- Enedis reprend contact avec le demandeur et lui communique le planning et les modalités d'intervention;
- Le demandeur prépare le matériel demandé par Enedis; pour la bonne réalisation de l'intervention.

4

Réalisation du raccordement:

- Enedis réalise les travaux (le cas échéant) et le raccordement;
- Le demandeur paye le montant du raccordement à Enedis;
- Enedis met en service l'installation à la date souhaitée.

5 Résiliation et débranchement:

- Le demandeur contacte son fournisseur pour confirmer la date de résiliation à la date de fin du projet;
- Enedis effectue le relevé des consommations à la demande du fournisseur;
- Le fournisseur facture les consommations au demandeur;
- Enedis débranche l'installation.

Les bornes électriques événementielles à Paris



N°	Site	Point de livraison	Intensité	Plage puissance
1	Trocadéro	50047114225409	100 A	37 - 60 kVA
2	Jacques Rueff Ouest	50015708634148	400 A	37 - 250 kVA
3	Jacques Rueff Est	50094579794673	400 A	37 - 250 kVA
4	Concorde Nord-Ouest	50052754642595	400 A	37 - 250 kVA
5	Concorde Nord-Est	50011801253893	400 A	37 - 250 kVA
6	Concorde Sud-Ouest	50090383046573	400 A	37 - 250 kVA
7	Concorde Sud-Est	50004565363895	400 A	37 - 250 kVA



Boisson et restauration durables

J'adopte les bons gestes avant, pendant et après mon événement pour la **préservation de l'espace public et de la biodiversité** et la **promotion de l'alimentation durable**.

Emballages



Qu'est-ce qui est attendu ?

Vous devez utiliser uniquement des **emballages réemployables** pour distribuer vos boissons et votre restauration sur l'espace public. **Tout emballage jetable est interdit** (même les emballages dits **compostables ou certifiés zéro plastique**) : gobelets carton (même certifiés zéro plastique et compostables), briques carton, canettes, emballages biosourcés (bambou, canne à sucre). Seuls les emballages grand format (+ d'1l) seront tolérés pour les boissons.



Qu'est-ce qui sera contrôlé ?

La nature des emballages proposés sera observée et la suppression totale de tout emballage jetable sera vérifiée. Les emballages réutilisables seront relevés et devront faire l'objet d'un système de collecte et de lavage.

LES SOLUTIONS ÉLIGIBLES À LA VILLE DE PARIS

Restauration

Contenants réemployables
(inox ou verre si autorisé
ou plastique)

Vaisselle réemployable
du restaurateur

Boissons

Bouteilles en verre
Fontaines à boisson
Bonbonnes de boisson
Bouteilles grand format supérieur
à 1l (plastique ou verre)
Gobelets réutilisables
Gourdes réutilisables

LES CONTENANTS INTERDITS À LA VILLE DE PARIS

Restauration

Contenants à usage unique
Contenants en plastique
Contenants en carton
(compostables ou certifiés
zéro plastique)
Contenants en bambou
Contenants en canne
à sucre

Boissons

Bouteilles d'eau
en plastique petit format
Canettes
Briques
Gourdes non réutilisables
Gobelets en plastique
Gobelets en carton (même
compostables ou certifiés zéro
plastique)

Ressources

Paris passe à la consigne ! Le catalogue de 3 porteurs de solutions : suivez le guide ! <https://cdn.paris.fr/paris/2024/01/24/catalogue-des-offres-pour-les-acteurs-de-l-evenementiel-parisien-jop-AABQ.pdf>

Retrouvez quelques ressourceries parisiennes en suivant le lien suivant : www.paris.fr/pages/ressourceries-recycleries-les-lieux-du-reemploi-a-paris-6016

Alimentation durable

Qu'est-ce que l'alimentation durable ?

On entend par alimentation durable la capacité à offrir une alimentation saine, de qualité, qui préserve l'environnement et est garante du bien-être animal. Elle se doit d'être accessible économiquement pour toutes et tous et de rémunérer équitablement tous les acteurs le long de la chaîne de production.

Quels labels sont durables ?

Le calcul de la part d'approvisionnement durable retient les labels suivants : Agriculture Biologique, Label Rouge, Marine Stewardship Council, Pêche Durable et les labels du commerce équitable.



Qu'est-ce qu'un produit bio ?

Le label Bio est reconnaissable par le label européen Eurofeuille (obligatoire sur tout produit labellisé Bio depuis 2009, qui exige conformité au cahier des charges européen) ou le label AB français (optionnel). Le label Bio garantit que l'aliment certifié a été produit avec les meilleures pratiques environnementales : préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, normes élevées en matière de bien-être animal, pratiques de culture et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels.

Qu'est-ce qu'un produit local ?

On appelle produit local **un aliment produit, transformé et distribué localement**. Règle d'éligibilité : denrée alimentaire issue d'exploitations de production, d'élevage, de transformation et de distribution implantées dans un rayon de moins de 250 km autour de Paris, sans multiplication des intermédiaires et des distances entre chaque étape. **Règle des 250 km** : tout département inclus, même partiellement, dans un rayon de 250 km autour de Paris.

41 départements

français éligibles :

Auvergne : 03.
Bretagne : 35.
Bourgogne Franche-Comté : 21, 58, 71, 89.
Centre Val de Loire : 18, 28, 36, 37, 41, 45.
Grand Est : 08, 10, 51, 52, 54, 55, 88.
Hauts de France : 02, 59, 60, 62, 80.
Île de France : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
Normandie : 14, 27, 50, 61, 76.
Nouvelle Aquitaine : 86.

Qu'est-ce qu'un repas

végétarien ?

Un repas végétarien est un plat composé de protéines végétales (céréales, légumineuses, soja, tofu) ou animales (miel, œufs, produits laitiers). Il exclut les chairs animales comme la viande et le poisson. Des livrets de recettes végétariennes peuvent être mis à votre disposition.



Qu'est-ce qui est attendu ?

Vous devez proposer une offre de restauration **avec 50 % d'alimentation durable et locale** minimum, en mettant en avant la provenance et les labels de qualité pour le public. L'offre de restauration devra comporter obligatoirement une proposition végétarienne. Les fruits et légumes doivent également respecter les saisonnalités de production.

Concrètement, comment intégrer 50 % d'alimentation durable ?

Dans vos achats, exigez 50 % de produits labellisés Agriculture Biologique, Label Rouge, commerce équitable, Pêche Durable ou MSC pour le poisson. Privilégiez également au maximum des achats auprès de producteurs et transformateurs locaux, à moins de 250 km de Paris, si possible acheminés



Qu'est-ce qui sera contrôlé ?

L'offre de restauration doit comporter au moins un plat végétarien (sans viande ni poisson). Les produits proposés devront respecter la saisonnalité de production. Parmi l'ensemble des produits commandés vous devrez pouvoir justifier la moitié des denrées en durable et local : portant un des labels mentionnés ci-dessus. Le calcul se fera à partir des prix d'achat : le pourcentage de durabilité est calculé en rapportant le prix des denrées labellisées au prix global des factures d'approvisionnement. Enfin, la provenance et les labels devront être affichés pour le public.



Ressources*

Fruits et légumes : La Coopérative bio d'Île-de-France, Inter Bio Normandie Services, Alternoo, Manger Bio Bourgogne Franche-Comté...

Pain : Pain de Belledonne, Moulin, Ganix : pains bio d'Île-de-France.

Pâtes : CQFD, Terres du Pays d'Othe, Cédric Casanova, (+ La Ferm'Meaux Pâtes, Papote, Des Pâtes briardes épi c'est tout, Ferme de Voisins...).

Farines, huiles, légumes secs : La Coopérative bio d'Île-de-France, Terres du Pays d'Othe, Biocer / Cocebi, Inter Bio Normandie Service...

Viandes : Unebio, Grosdoit

Alternatives végés : la Tofuterie, Hari&Co, Cocoriton, Excellent, Kedelai (tempeh), L'Atelier V, Yumgo (substituts végétaliens d'œufs).

Distributeurs généralistes : Terra (Kelbongoo / Alancienne), Réseau Manger Bio, Biocoop Restauration, Bio de France (frites bio françaises nutri-score A et autres produits), Presto'Bio...

*La liste des opérateurs mentionnés dans le guide est proposée à titre indicatif. Celle-ci n'est pas exhaustive. Tout organisateur peut travailler avec le partenaire de son choix.

Votre point de contact

Livrets de recettes végétariennes en contactant l'adresse suivante : parisalimentationdurable@paris.fr

Calendrier des fruits et légumes de saison

FRUITS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
ABRICOT						•	•	•				
CERISE					•	•	•					
CLÉMENTINE	•	•	•								•	•
ORANGE/MANDARINE	•	•	•								•	•
COING					•	•	•		•	•		
POMELO	•	•	•	•							•	•
PAMPLEMOUSSE	•	•	•	•							•	•
FIGUE							•	•	•	•		
FRAISE					•	•	•					
KAKI	•									•	•	•
KIWI	•	•	•								•	•
MELON ET PASTÈQUE						•	•	•	•			
NECTARINE						•	•	•	•			
PÊCHE/BRUGNON						•	•	•	•			
POIRE	•	•	•	•	•				•	•	•	•
POMME	•	•	•	•	•	•				•	•	•
PRUNE							•	•	•			
RAISIN								•	•	•	•	
RHUBARBE					•							

LÉGUMES	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
ARTICHAUT						•	•	•	•	•		
ASPERGES			•	•	•	•	•					
AUBERGINE						•	•	•	•	•		
BETTERAVE	•	•	•	•		•	•	•	•	•	•	•
BLETTES			•	•	•	•	•	•	•	•		
BROCOLI							•	•	•	•	•	
CAROTTE	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
CÉLERI	•	•	•							•	•	•
CHOU BLANC	•	•				•	•	•	•	•	•	•
CHOU DE BRUXELLES	•	•	•						•	•	•	•
CHOU ROUGE	•	•									•	•
CHOU VERT	•	•	•	•	•					•	•	•
CHOU FLEUR	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
CONCOMBRE					•	•	•	•	•			
COURGE	•									•	•	•
COURGETTE					•	•	•	•	•	•		
ENDIVE	•	•	•	•							•	•
ÉPINARDS	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
FENOUIL						•	•	•	•	•		
HARICOT VERT						•	•	•	•	•		
MÂCHE	•	•	•	•	•	•						
MAÏS						•	•	•				
NAVET	•	•	•	•	•					•	•	•
PANAIS	•										•	•
PETIT POIS				•	•	•	•	•				
POIREAU	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
POIVRON						•	•	•	•			
POMME DE TERRE	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
RADIS ROSE				•	•	•	•	•	•	•		
SALADE (hors mâche)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
TOMATE						•	•	•	•	•		

Gaspillage alimentaire



Qu'est-ce qui est attendu ?

Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, vous devez limiter au maximum le gaspillage au cours de la distribution et de la consommation des produits, et prévoir la gestion des invendus alimentaires en partenariat avec une association de dons alimentaires (ex. convention de dons).



Qu'est-ce qui sera contrôlé ?

La vérification du partenariat mis en place pour la gestion des invendus alimentaires à l'issue de l'évènement.



Ressources *

Quelques suggestions de partenaires pour les invendus alimentaires :

- 10° : L'égalité est dans l'assiette ;
- 14° : Les Enfants du Canal, O cœur de la rue ;
- 20° : Alimentaire alimen-terre, Saveurs en Partage ;
- Le chaînon manquant ;
- Excellents Excédents.

*La liste des opérateurs mentionnés dans le guide est proposée à titre indicatif. Celle-ci n'est pas exhaustive. Tout organisateur peut travailler avec le partenaire de son choix.



Tri des déchets

J'adopte les bons gestes avant, pendant et après mon évènement pour la **préservation de l'espace public et de la biodiversité.**



Qu'est-ce qui est attendu ?

Le tri de **4 flux de déchets** lors de votre évènement (montage, démontage et conditionnement) : ordures ménagères, multimatériaux, verre et biodéchets ainsi que la mise en place de **cendriers temporaires : zéro mégot retrouvé au sol**. Les consignes de tri seront affichées pour faciliter le geste de tri par le public.



Qu'est-ce qui sera contrôlé ?

Les déchets seront correctement triés lors de l'évènement et le tri sera accompagné par l'organisateur (consignes de tri affichées, communication auprès du public...). Vous devrez veiller à la valorisation de tous les type de déchet et les orienter vers les filières de recyclage ou de valorisation adaptées. Les déchets électriques type téléphones oubliés, câbles de chargeur, le bois ou les meubles ne doivent pas être mélangés aux ordures ménagères.

Des cendriers devront être mis en place de manière temporaire : zéro mégot ne devra être retrouvé au sol après l'évènement (2 cendriers pour 1000 participants ou proposer un cendrier dans un rayon de 70 m).

Aucun déchet ne doit être retrouvé après votre évènement sur l'espace public.

Plus d'informations sur le site de l'Ademe : <https://economie-circulaire.ademe.fr/dechets-activites-economiques>

Quelques partenaires pour mettre en place des cendriers temporaires:

- Tchao mégot: <https://tchaomegot.com/>;
- Keenat: <https://keenat.com/>;
- Les Connexions : <https://www.lesconnexions.org>.

*La liste des opérateurs mentionnés dans le guide est proposée à titre indicatif. Celle-ci n'est pas exhaustive. Tout organisateur peut travailler avec le partenaire de son choix.

Votre point de contact

Pour toute question : dpestppcodirXX@paris.fr (remplacer le XX par 1-2-3-4 ou 5-6 ou 7-8 ou 9-10 ou 11 ou 12 ou 13 ou 14 ou 15 ou 16 ou 17 ou 18 ou 19 ou 20 selon l'arrondissement où aura lieu votre événement).

PLUS DE 75 % DE NOS DÉCHETS PEUVENT ÊTRE TRIÉS ET VALORISÉS

DANS LE BAC JAUNE ou dans un Trilib'	 Papiers, emballages en carton, métal et plastique, séparés les uns des autres et sans sac.
DANS LE BAC BLANC ou dans un Trilib' ou une colonne à verre	 Bouteilles, bocaux et pots en verre, bien vidés.
DANS LA BORNE MARRON (Retrouvez toutes les adresses sur leparisdutri.fr)	 Les déchets alimentaires, en vrac ou dans un sac compostable ou kraft.
DANS LE BAC VERT OU GRIS	 Le verre, les métaux, les plastiques et les papiers.



Lumières

J'adopte les bons gestes avant, pendant et après mon évènement pour **préserver l'espace public et la biodiversité.**



Qu'est-ce qui est attendu ?

Vous devrez utiliser uniquement **un éclairage en LED** sur vos évènements en respectant les températures de couleur suivantes : **2700 Kelvin en milieu urbain et 2200 Kelvin dans les espaces verts (bois, parcs...)**. Se référer au tableau des couleurs ci-contre. L'éclairage direct vers le ciel, sur la végétation, en particulier vers les arbres, les mares et cours d'eau, les façades ou le public lors de votre évènement est interdit. L'éclairage ne devra pas être installé sur les troncs des arbres ni aucun élément naturel. L'intensité de l'éclairage ne devra pas dépasser 20 lux.



Que dit la réglementation ? Décryptons-la !

La réglementation précise que les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation.



Qu'est-ce qui sera contrôlé ?

Le contrôle de la température de couleur et de l'intensité lumineuse ne portera pas sur les installations d'éclairage directement liées au spectacle artistique. Sont donc concernés les éclairages des cheminements, panneaux d'information lumineux, équipements type espaces de restauration, stands, toilettes, loges...

La température de couleur des LED utilisés sur votre évènement sera vérifiée et devra être conforme aux attendus de l'engagement (2700 Kelvin en milieu urbain et 2200 Kelvin dans les bois, parcs et jardins). L'orientation des éclairages proposés sera contrôlée : aucun éclairage (y compris artistique) ne doit se diriger directement vers les arbres, les cours d'eau, les façades, le public, et vers le ciel, lors de votre évènement. L'intensité de l'éclairage pourra être mesurée et ne devra pas dépasser 20 lux.

MODE D'EMPLOI/PRÉCONISATION DANS LE CHOIX DES LED

Températures de couleur

Pour les cheminements, l'éclairage des espaces de restauration, stands, panneaux informatifs numériques, etc. il est demandé de ne pas dépasser 2700 Kelvin ; cette limite est abaissée à 2200 Kelvin dans les bois, parcs et jardins.

Tableau des couleurs

1.800° K	2.400° K	2.700° K	3.000° K	4.000° K	5.000° K	6.000° K	8.000° K	10.000° K	12.000° K
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	-----------	-----------

Source : barcelonaed.fr

Mode d'éclairage idéal : exemple et contre-exemple



Bon exemple avec lumières artistiques
ciblées sur la scène

© <https://www.elle.fr/Losrs/Musique/Festival/We-Love-Green/les-dix-artistes-femmes-a-discourir-ce-weekend>



Mauvais exemple avec faisceaux lumineux
vers le ciel

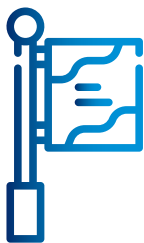
© <https://www.elle.fr/Losrs/Musique/Festival/We-Love-Green/307985>

Ressources

Vos points de contact

En cas de question : DTEC-environnement_lumineux@paris.fr (en indiquant systématiquement dans l'objet : "Charte événement écoresponsable" + "nom de l'évènement")

En cas d'évènement dans les espaces verts : biodiversite@paris.fr



Communication

J'adopte les bons gestes avant, pendant et après mon évènement pour **préserv**er l'espace public et la biodiversité.



Qu'est-ce qui est attendu ?

Vous utiliserez uniquement des **marquages au sol éphémères** (qui partent avec la pluie, dans le temps, ou avec un passage de la propreté) exceptés dans les espaces verts, où ils sont strictement interdits. Vous utiliserez des produits non toxiques (pas de composés organiques volatils, pas d'hydrocarbures). Vous n'utiliserez pas de **confettis, de jets de poudre** ou **d'autres goodies** lors de votre évènement sur l'espace public parisien : ils sont interdits.



Qu'est-ce qui sera contrôlé ?

L'absence de marquage au sol dans les espaces verts sera vérifiée en amont de votre évènement. Sur l'espace public, l'absence de marquages au sol sera vérifiée après l'évènement. L'absence de goodies, confettis et jets de poudre sera vérifiée lors de l'évènement.



Ressources

Quelques prestataires pour communiquer durablement

Pour une création artistique et des décors plus vertueux : La Réponse D.
 Pour louer du mobilier et de la décoration et favoriser le réemploi : Label Emmaüs.
 Pour collecter, valoriser et remettre en circulation toutes les typologies de matières utilisées, manipulées, transformées par les différents métiers du secteur culturel (scénographies, surplus de stock ou chutes de production) et vendre vos matériaux de réemploi à prix solidaire : La Réserve des Arts ou ArtStock.

La liste des opérateurs mentionnés dans le guide est proposée à titre indicatif. Celle-ci n'est pas exhaustive. Tout organisateur peut travailler avec le partenaire de son choix.

MODE D'EMPLOI/PRÉCONISATION DANS LE CHOIX DE PEINTURES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Les peintures « classiques » sont produites à partir d'éléments nocifs pour l'environnement et la santé humaine. On y trouve en effet des solvants et co-solvants, des produits cancérigènes (ex : phtalates), de dérivés de pétrole, des métaux lourds, des composés organiques volatils (COV) liés aux solvants qui émanent bien après la pose et qui ont des conséquences directes sur la santé humaine.

Un seul label de référence

Face à cette composition décriée, les peintures écologiques se sont développées sans pour autant être une garantie de non nocivité.

Un seul label est à retenir, **le label européen**. Il garantit une faible teneur en composés organiques volatils (COV) et en hydrocarbures aromatiques volatils (HAV), une réduction des émissions de soufre et des déchets dangereux issus de la production du dioxyde de titane, l'absence de métaux lourds et de substances dangereuses. Il s'agit à ce jour du label le plus performant.

MODE D'EMPLOI/PRÉCONISATION DANS LE CHOIX DES SUPPORTS D'IMPRESSION ET DES ENCRE

L'impression est un poste important d'impact environnemental pour toute opération de communication.

Plusieurs composantes entrent en jeu :

- La qualité environnementale des supports (papiers, bâches, PVC...) et des encres utilisées ;
- Les techniques de l'imprimeur pour limiter l'utilisation de substances chimiques ;
- La gestion des déchets induits.

Un label de référence

Mobilisé depuis plusieurs années déjà, le secteur de l'impression et des travaux graphiques a formalisé ses engagements environnementaux par la création d'un label en 1998 : **Imprim'Vert**. Un produit qui bénéficie de ce label garantit :

- L'élimination des déchets les plus toxiques ;
- Un stockage sécurisé des liquides neufs dangereux et des déchets liquides en cours d'utilisation ;
- La non utilisation de produits étiquetés « toxiques ».

Pour le choix des encres, il est conseillé de privilégier les **encres dites végétales** (qui utilisent des solvants à base d'huiles végétales renouvelables et non minérales et fossiles) ou les **encres UV**.



Mobilités

J'adopte les bons gestes avant, pendant et après mon évènement pour **respecter des zones à faibles émissions (ZFE)** et **favoriser les mobilités décarbonées**



Qu'est-ce qui est attendu ?

Pour tout évènement accueillant plus de 2 000 participants sur une surface supérieure à 5 000 m², l'installation d'un stationnement vélo temporaire, sous forme de zone dédiée ou d'espaces sécurisés équipés de racks, est obligatoire (200 places minimum). Pour un évènement comptant entre 200 et 2 000 participants, cette mise en place est fortement recommandée, avec une capacité correspondant à 10 % de la jauge. Les véhicules utilisés pour couvrir votre évènement devront privilégier une motorisation récente : utilisez des véhicules dotés de certificats Crit'air 1 ou 2.



Qu'est-ce qui sera contrôlé ?

La mise en place d'un stationnement vélo temporaire en adéquation avec le public accueilli (200 places minimum pour un évènement de 2 000 personnes) devra être prévue pour des populations identifiées (public attendu, staff, bénévoles) avec une communication dédiée pour faire connaître la solution en amont (site Internet, billetterie, etc.) et sur site (plan du site, signalétique).



Ressources

Votre point de contact

Location de racks vélos auprès de la Ville de Paris via le service des Transports automobiles municipaux : dilt-tamagencetam@paris.fr

Quelques partenaires pour la mise en place de stationnement vélo temporaire * : Yaka Vélo ou Wheelskeep

* La liste des opérateurs mentionnés dans le guide est proposée à titre indicatif. Celle-ci n'est pas exhaustive. Tout organisateur peut travailler avec le partenaire de son choix.

Stations de recharge des voitures électriques à Paris, suivez le lien :

https://opendata.paris.fr/explore/dataset/belib-points-de-recharge-pour-vehicules-electriques-donnees-statiques/map/?disjunctive.implantation_station&disjunctive.puissance_nominale&disjunctive.paiement_cb&disjunctive.paiement_autre&disjunctive.reservation&disjunctive.raccordement&disjunctive.prise_type_ef&disjunctive.prise_

type_2&disjunctive.prise_type_combo_ccs&disjunctive.prise_type_chademo&disjunctive.prise_type_autre&disjunctive.gratuit&disjunctive.paieement_acte&disjunctive.condition_acces&disjunctive.accessibilite_pmr&disjunctive.restriction_gabarit&disjunctive.station_deux_roues&disjunctive.observations&disjunctive.prise_type_3&disjunctive.arrondissement&disjunctive.nbre_pdc&disjunctive.siren_amenageur&disjunctive.horaires&basemap=jawg.dark&location=14,48.87166,2.36559

Pour toute question sur les certificats Crit'air des véhicules suivez les liens suivants :

<https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.metropolegrandparis.fr/fr/metropole-roule-propre-0&ved=2ahUKewibq8vZjOLAxVfKvsDHcyACigQFnoECAKQAQ&usg=AOvVaw2n1fTX4Op4NEsYdZZbFIMfhhttps://rouler-o-vert.green/>

<https://metropolegrandparis.fr/fr/la-zone-faibles-emissions-metropolitaine#je-suis-unprofessionnel--aides-et-derogations>

Une question sur les dérogations possibles, suivez le lien :

<https://derogation-zfe.metropolegrandparis.fr/#/souscriptions/auth>

Autres ressources :

Vélib' Métropole - Location de vélos en libre-service

MODE D'EMPLOI DU STATIONNEMENT TEMPORAIRE IDÉAL

Mobilier adapté

Pour garantir un service pertinent aux usagers, un mobilier adapté est indispensable : assurez-vous de choisir des arceaux permettant de stabiliser le vélo (les vélos français étant rarement pourvus de béquilles) et de le sécuriser correctement en fixant au moins le cadre et une roue en même temps. Les mobiliers de type « pince-roue » sont à proscrire, car ils ne permettent pas de stabiliser ni de sécuriser le vélo et peuvent endommager les roues.

Localisation stratégique du parking vélo

La localisation du stationnement est un facteur déterminant pour son appropriation : prévoyez un emplacement très visible depuis les accès principaux de l'évènement, idéalement à moins de 70 mètres de l'entrée. Une localisation proche et en visibilité directe renforce l'utilisation et la satisfaction des usagers. Les aires de stationnement doivent également être clairement indiquées (voir page suivante).

Surveillance

Les arceaux peuvent être surveillés ou non. Cependant, la surveillance apporte une véritable plus-value pour les cyclistes en augmentant la sécurité perçue. Selon la capacité du parking et la durée de l'évènement, prévoyez de mobiliser entre 1 et 4 agents.

Tarif

Dans le cas d'un stationnement surveillé, la solution peut être gratuite ou payante. Si une contribution est demandée à l'utilisateur, les tarifs habituels varient entre 3 € et 5 € par jour. Cette tarification peut permettre de couvrir une partie des coûts de mise en œuvre du service.

Réservation

Offrir la possibilité de réserver une place en avance est une option attractive pour les cyclistes, notamment pour des événements de grande ampleur. Cela peut être proposé directement lors de la prise des billets pour l'événement.

Avant l'événement

Prévoyez une communication claire en amont pour informer les usagers de l'existence du parking vélo temporaire et de ses modalités pratiques, comme il est d'usage de le faire pour guider les automobilistes. Intégrez cette option dans les moyens de communication de l'événement :

- Mentionnez-la sur les différents supports de communication, en particulier dans les rubriques d'informations pratiques, voire directement sur le billet envoyé à l'utilisateur ;
- Si la solution de stationnement est payante, proposez l'option de paiement directement lors de l'achat des billets ;
- Faites apparaître clairement les emplacements et les modalités d'accès sur les plans du site (versions en ligne et sur place).

Sur place

- Signalétique : renforcez la visibilité du stationnement vélo grâce à une signalétique claire indiquant aux cyclistes le chemin à suivre pour s'y rendre et grâce à des dispositifs permettant d'identifier facilement l'entrée du parking vélo (arches, panneau d'information, oriflamme, etc.) ;
- Informations pratiques : communiquez clairement à l'utilisateur les conditions d'utilisation du stationnement temporaire avec des affichages sur site (horaires d'ouverture, conditions d'accès et dates de retrait des arceaux). Cela permet de limiter le stationnement de vélos après l'événement, qui compliquerait le retrait des arceaux.



Check list

Cochez les cibles correspondant aux actions qui seront mises en place. Plus vous cochez de cibles, plus votre évènement sera conforme à la charte des évènements écoresponsables. **Le non-respect avéré d'un engagement de la charte par un organisateur d'évènements pourrait compromettre l'obtention d'une future autorisation, notamment pour les organisateurs d'évènements récurrents ou annuels.**

Préservation de l'espace public et de la biodiversité

- ☐ L'espace public est préservé, il n'y aura aucune dégradation ou accrochage sauvage
- ☐ Toute banderole ou tout éclairage est accroché sur des supports dédiés

Communication

- ☐ Seuls des produits éphémères sont proposés pour les marquages au sol sur l'espace urbain
- ☐ Il n'y aura aucun marquage au sol dans les espaces verts
- ☐ Il n'y aura aucun jet de poudre ni de confettis
- ☐ L'offre de goodies est remplacée par une alternative vertueuse ou supprimée
- ☐ Toute banderole ou tout éclairage est accroché sur des supports dédiés

Eau

- ☐ Les différents points d'eau et fontaines sont identifiés et signalés

Tri des déchets

- ☐ Un tri des déchets 4 flux est prévu (multi matériaux, ordures ménagères, verre et biodéchets)
- ☐ Les consignes de tri sont affichées
- ☐ Des cendriers visibles et en nombre suffisant sont mis à disposition

Énergie

- ☐ Le raccordement aux bornes électriques événementielles ou des branchements provisoires électriques sur le réseau parisien sont mis en place
- ☐ En cas d'utilisation de groupes électrogènes, seuls des groupes sur batterie sont utilisés

Bruit

- ☐ L'évènement propose un son amplifié qui n'excède par 80 décibels sur 8 heures consécutives
- ☐ En cas de dépassement, une étude d'impact des nuisances sonores est prévue par un bureau d'études
- ☐ Les préconisations du bureau d'études sont mises en place en amont de l'évènement

Mobilités

- ☐ Un stationnement vélo temporaire visible et en nombre suffisant est mis à disposition
- ☐ Des motorisations récentes sont privilégiées

Lumière

- ☐ Les LED sont utilisées pour l'éclairage
- ☐ La température des LED n'excède pas 2700 Kelvins en milieu urbain et 2200 Kelvins, dans les espaces verts
- ☐ Il n'y aura aucun éclairage en direct sur les arbres
- ☐ Il n'y aura aucun éclairage en direct sur les cours d'eau
- ☐ Il n'y aura aucun éclairage en direct sur les façades
- ☐ Il n'y aura aucun éclairage en direct sur le public
- ☐ Il n'y aura aucun éclairage vers le ciel

Alimentation et boisson durables

- ☐ Les boissons sont proposées dans des bouteilles en verre, dans des fontaines à sodas ou des bonbonnes de 5l ou en service au verre (bouteilles de plus d'1l distribuées dans des gobelets)
- ☐ Il n'y aura aucun gobelet plastique ou carton jetable
- ☐ Il n'y aura aucune bouteille d'eau jetable
- ☐ Il n'y aura aucune canette
- ☐ Il n'y aura aucune brique carton
- ☐ De la vaisselle réutilisable est mise à disposition (couverts, verres, assiettes) avec un système de collecte et de lavage
- ☐ Il n'y aura aucune barquette en carton, en bambou ou en canne à sucre
- ☐ L'offre de restauration sera composée de 50 % au moins d'alimentation durable et locale (prix denrées labellisées/prix d'achat global)
- ☐ L'offre de restauration propose une option végétarienne
- ☐ Une communication sur la qualité de l'offre alimentaire proposée est mise en place
- ☐ Un partenariat avec une association est mis en place pour la gestion des invendus alimentaires